

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** 23 (1986)  
**Heft:** 840

**Artikel:** Conducteurs de trams bernois : le stress est-il monnayable?  
**Autor:** Pochon, Charles-F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023123>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le stress est-il monnayable ?

■ (cfp) La majorité qui gouverne la ville de Berne a décidé de réduire de quarante-quatre à quarante-deux heures la durée hebdomadaire du travail du personnel communal, sans accroître les effectifs de façon correspondante, et en réduisant certains droits acquis du personnel roulant des transports en commun. Le syndicat SSP-VPOD, qui représente la majeure partie de ces chauffeurs, a organisé un vote sur les mesures de lutte à prévoir. A une écrasante majorité les agents intéressés ont décidé de lutter pour le maintien de la "prime-stress", exprimée en temps, dont ils bénéficient depuis l'introduction de la conduite à un seul homme en 1968. Ils avaient alors renoncé à une compensation financière pour obtenir une bonification représentant 10% de la durée effective du travail, ce qui signifiait une durée nette de quarante heures pour la semaine de travail.

Or la Municipalité veut réduire cette "prime" à 7,5%, ce qui correspond à une réduction d'une heure seulement de la semaine de travail (trente-neuf heures), au lieu de deux heures en maintenant l'ancienne bonification.

Divers votes au sujet du budget communal ont confirmé que la majorité radicale-

UDC-PDC - appuyée en particulier par les représentants officiels ou dissidents de l'Action nationale - est favorable à une politique d'inspiration patronale et accuse la minorité socialiste et de toutes les autres couleurs de proposer une politique d'inspiration syndicale.

Que va-t-il se passer ? Les "roulants" qui conduisent trams, trolleybus et autobus sont décidés à lutter. Jusqu'à la grève s'il le faut, mais pas avant d'avoir essayé d'autres méthodes : en refusant de faire volontairement des heures supplémentaires (quelques dizaines de milliers n'ont pas encore été compensées), en prenant au terminus des lignes la totalité des minutes de détente auxquelles ils ont droit, et cela sans se préoccuper de l'horaire et en exposant leur situation aux voyageurs.

On ignore jusqu'où ira le conflit, mais on découvre que la majorité sortie victorieuse des dernières élections cherche enfin à se profiler à la moitié de la législature. Le trouble qui pourrait en résulter montrera que, en matière de politique sociale, Berne est nettement en retard sur Zurich. En effet, dans cette ville, la réduction de la durée du travail dans les services communaux et l'augmentation correspondante n'a pratiquement pas été contestée.

## Des actionnaires de l'UBS demandent des comptes

■ (mam) Suite à un article sur la "langue de bois" des grandes banques, qui prétendent que leur engagement en Afrique du Sud sert aussi au démantèlement de l'apartheid (DP 833), une lectrice de Zurich nous écrit pour signaler la création toute récente d'une "association d'actionnaires critiques de l'UBS" (1)

Née à la suite de l'Assemblée générale de 86 (année de Jubilé pour la banque), l'association groupe une quinzaine de personnes possédant ensemble plus de 2000 actions. Dans un tract édité en allemand et intitulé "qui sommes-nous ? que voulons-nous ?" ces actionnaires expliquent qu'ils ne peuvent pas accepter de se taire plus longtemps sur certaines orientations de la politique de la banque, principalement dans le tiers-monde. Un autre document édité par l'association nous apprend qu'en 1984, les banques suisses

ont prêté 4,6 milliards à l'Afrique du Sud contre 3,9 seulement au reste du continent.

L'association se fixe comme but à long terme d'empêcher la banque de réaliser des affaires "irresponsables" (au sens moral du terme). A plus brève échéance elle s'apprête, dès la prochaine assemblée, à poser à la direction toute une série de questions sur la politique commerciale de l'UBS à l'égard du tiers-monde. De quoi dynamiser une réunion que l'on imagine bien ronronnante, car, comme le souligne Mme Biedermann "être actionnaire d'une banque ne signifie pas forcément que l'on ne s'intéresse qu'au profit".

(1) Verein kritischen Aktionäre/innen der Schweizerischen Bankgesellschaft  
c/o Dr. phil. Marianne Biedermann,  
Hirslandstrasse 44, 8032 Zurich

(jd) On se souvient de la violente colère des dirigeants de la Ligue nationale suisse de football, à la suite de deux émissions des TV alémanique et romande consacrées à la face financière et cachée de ce sport. L'indignation et les menaces exprimées alors semblent avoir fait place à un esprit plus conciliant ; en effet les matamores de la Ligue et la direction de la SSR se sont mis d'accord pour organiser deux tables rondes "sur les problèmes majeurs du football et en particulier sur son financement". A la réflexion, les dirigeants du football suisse ont-ils compris que leur dossier était pour le moins fragile ?

FOOT ET TV

## On marche au pas

Attendons les débats des 19 novembre (TV alémanique) et 23 novembre (TV romande) pour juger sur pièce.

Simultanément la Ligue a annoncé la levée de l'interdiction faite aux joueurs et à ses employés de donner des interviews à la radio et à la TV. A ce propos on aimerait bien savoir de quel droit cette organisation a pu décréter une telle limitation de la liberté d'expression ? Bien que cette décision n'eût pas fait le poids devant un tribunal, aucun joueur semble-t-il n'a osé y contrevenir. Les footballeurs professionnels sont bien payés, mais obéissants.